
Gianfrancesco BORIONI

Le patriotisme nomade : les exilés des États pontificaux de 1820 à 1838

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Gianfrancesco BORIONI, « Le patriotisme nomade : les exilés des États pontificaux de 1820 à 1838 », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 28 | 2004, mis en ligne le 07 avril 2008, Consulté le 02 février 2012. URL : <http://rh19.revues.org/index613.html> ; DOI : 10.4000/rh19.613

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848

<http://rh19.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://rh19.revues.org/index613.html>

Document généré automatiquement le 02 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

Gianfrancesco BORIONI

Le patriotisme nomade : les exilés des États pontificaux de 1820 à 1838

Pagination de l'édition papier : p. 15-29

- 1 À la recherche d'éléments sur les réfugiés politiques italiens qui rédigerent en France *L'Exilé*, revue bilingue consacrée à la littérature italienne en 1832-1834, j'ai découvert dans le catalogue de la bibliothèque Caetani de Rome, qui recueille tous les imprimés produits pendant le *Risorgimento* (1815-1870), un curieux document : l'*Elenco generale degli esiliati, emigrati, e contumaci dallo Stato pontificio per Titolo politico*, édité à Rome le 31 mai 1838 par le gouverneur et directeur de la police de la ville, Vannicelli-Casoni. Le fait que la police de l'État pontifical ait dressé une liste d'indésirables n'est pas étonnant en soi, d'autant, on le sait, que le début de la période est fertile en insurrections et répressions ; c'est la date de ce recensement qui peut surprendre. En effet, l'année 1838 n'est pas « une date » pour l'historien ; elle est même, nous le verrons, un moment d'affaiblissement de l'opposition politique italienne menée de l'étranger. Mais cette liste imprimée de 82 pages et de 602 noms, tous suivis d'informations relatives à l'âge, la ville d'origine, la « condition » sociale, la cause de l'émigration, souvent de la peine prononcée par les tribunaux ecclésiastiques, fournit indubitablement de nombreuses informations sur les dix ou quinze années précédentes, et justifient son établissement. Voici deux exemples qui montrent comment la liste se présente, tous les renseignements figurant sur une même ligne :

« Donati Matteo ; 37 ans ; Bagnacavallo ; boucher ; exilé ; condamné politique dont la peine a été commuée en exil perpétuel au Brésil

Fusignani Vincenzo ; 28 ans ; Forlì ; tailleur ; exilé ; condamné politique dont la peine a été commuée en exil en Amérique jusqu'au 3 juin 1875 »¹.

- 2 Selon l'indication de leur origine géographique, 490 de ces émigrés répertoriés sont des ressortissants des États pontificaux, dont les villes les plus importantes comptent toutes des insurgés : 44 expatriés sont originaires du port d'Ancône ; 40 de Bologne, le principal foyer de la révolution de 1831 ; 24 de Rome ; 23 de Ravenne ; 10 de Pérouse ; 5 de Ferrare. Certaines petites villes des Légations sont particulièrement touchées par la répression politique, comme Forlì avec les 57 exilés présents sur la liste ; Faenza, 55 ; Lugo et Cesena, 32 chacune ; Imola, 16 ; Castel Bolognese, 13 ; Rimini, 6 ; Pesaro, 5, Fermo, 4 ; Jesi, 3 et Foligno, 2. Les villes périphériques elles-mêmes, comme Macerata, avec 6 expatriés, Rieti et Frosinone, 4, Terni et Ascoli, 1, alimentent le contingent des exilés politiques. Dans le Sud des États, le nombre de révolutionnaires est moins important.
- 3 La comparaison de leurs noms avec ceux mentionnés lors des procès répressifs qui se sont succédé depuis 1825 éclaire sur l'origine de leur peine. Des 122 condamnés à mort, aux travaux forcés, à l'exil, pour meurtre, sédition, réunions secrètes et manifestations violentes, par le cardinal Agostino Rivarola le 31 août 1825, 46 individus figurent sur cette liste. Cette sentence qui comporte pour 386 personnes une sorte de liberté surveillée appelée « *preetto politico* », laquelle impose une confession mensuelle et une retraite annuelle dans un couvent choisi par l'évêque, conclut l'enquête du prélat sur les troubles qui menacent l'ordre depuis le retour du pape dans ses domaines, soit depuis une dizaine d'années. L'enquête incrimine les sociétés secrètes, dont les condamnés sont soupçonnés d'être membres et donne une idée de leur expansion en en citant plus d'une quinzaine : « Le procès a démontré l'existence de la Société Maçonnique dans les domaines du pape, héritage funeste du régime passé, et aussi l'existence, dès l'année 1815, d'autres réunions secrètes également interdites par les lois, qui sont connues sous le nom de Guelfes, Adelphe, Maîtres Parfaits, Latinistes... Ces associations ont été remplacées par la société des *Carbonari*, laquelle est devenue la plus importante et a pris sous son contrôle les objectifs et les adeptes des autres organisations. La *Carboneria* a

menacé en 1817 la tranquillité publique des Marches, dirigeant ses opérations surtout depuis les Romagnes. Elle s'est efforcée de propager des idées destructrices de l'ordre et d'augmenter ses partisans dans les autres villes de l'État en créant des groupes subalternes, nommés Masse, Sibérie, Frères artistes, Hommes du devoir, Défenseurs de la Patrie, Fils de Mars, Ermolaïsti, Maçons réformés, Bersagliers, Américains, Illuminés. Ces groupes avaient leur siège occulte dans les quatre villes de Cesena, Forlì, Faenza et Ravenne, où s'étaient organisés des Conseils, des Sections, des Escouades... Toutes ces sociétés visaient le bouleversement de l'ordre social et des institutions pour satisfaire l'ambition, la vengeance, la volonté de vol et de spoliation, l'immoralité et l'irrégiosité. Ces sociétés ont aussi profité pour organiser une conjuration contre l'État des bouleversements provoqués par les *Carbonari* de Naples et du Piémont en 1820 et 1821 »².

- 4 En 1820-1821, l'insurrection est dûment réprimée et les séditieux condamnés. Il en est de même à l'issue du jugement de 1825, ce qui n'empêche pas la rébellion contre le pouvoir temporel du pape de se poursuivre, notamment par un attentat manqué contre le cardinal Rivarola, le 23 juillet 1826, à Ravenne. Après une année d'investigations, une nouvelle commission, composée d'ecclésiastiques et de laïcs et présidée par monsignor Filippo Invernizzi, condamne un bon nombre de *carbonari*, dont cinq à la peine capitale. Primo Uccellini, dont le nom figure sur la liste de 1838, est de ceux qui sont contraints de s'expatrier pour échapper à cette sentence. Mais le gros du bataillon est constitué par l'état-major de la révolution de 1831 qui comprend des militaires, comme les généraux Armandi et Sercognani, et les militants politiques, Anderlini, Bianchetti, Borgia, Canuti, Guidotti, Loreta, Mamiani, Orioli, Pepoli, Petruccini, Pescantini, Sarti, Zanolini. Leur présence massive sur une liste d'exilés témoigne de l'échec de leur tentative à l'issue de laquelle la *Carboneria* disparaît. Mais la relève est assurée en la personne de Giuseppe Mazzini, fondateur en exil de la républicaine *Giovane Italia* (à Marseille, en 1831-1832), de son ami Gustavo Modena, agissant à Bologne, et de Garibaldi, tous trois présents sur cette liste de 1838. Elle est révélatrice de la vitalité des idées contre l'absolutisme, depuis la plus petite « Section » ou « Escouade » *carbonara* jusqu'à l'échelle européenne.

Le mouvement *carbonaro*

- 5 Le rapport de Rivarola sur la période 1815-1825 ne s'y trompe pas : ce sont bien des sociétés secrètes, et principalement la *Carboneria*, qui fomentent les troubles. On en sait autant sur ces sociétés par l'infiltration policière que par les nombreux témoignages des « conspirateurs ». Armandi, Orioli, Uccellini, Zanolini, qui figurent parmi les exilés encore surveillés en 1838, de même que les *carbonari* qu'a davantage retenus l'histoire officielle, comme Silvio Pellico et ses compagnons d'infortune, Pietro Maroncelli et le comte Federico Confalonieri, et une vingtaine d'autres, ont laissé un témoignage autobiographique³ de leur participation à ce mouvement, dont le caractère de « société secrète » peut étonner aujourd'hui. Ainsi Giovanni Ruffini note : « D'après ce que j'avais entendu dire, les francs-maçons et les *carbonari* aimaient à entourer leurs initiations d'une certaine pompe fantasmagorique, destinée à frapper l'esprit du néophyte. Je m'étais attendu à un grand déploiement de symboles effrayants et de poignards. En cela, je venais d'être agréablement désappointé. Tout dans ma réception avait été simple et digne. C'étaient bien là les hommes qu'il me fallait, des hommes qui vont droit au but, sans faire d'embarras »⁴.
- 6 En effet, pour la plupart des adeptes, le but politique prime sur les rituels initiatiques. Les pratiques ritualisées commencent à paraître obsolètes, à faire figure de simples survivances de l'héritage maçonnique ; mais la clandestinité, elle, demeure nécessaire. Dans un contexte de privation des libertés individuelles, d'interdiction des réunions et de censure, la sociabilité politique ne peut qu'être secrète : « Tous les peuples, donc, qui ont des sentiments généreux, veulent extirper de leur patrie le despotisme qui les opprime. Ils ont recours à des ligues. Certains peuples se tournent vers des sectes publiques (les partis), d'autres vers des congrégations secrètes (les sociétés secrètes). Ceux qui vivent sous un gouvernement qui, quoique autoritaire, n'interdit pas les réunions des citoyens et n'entrave pas trop leur liberté de parler et d'écrire, s'organisent en sectes publiques. Les autres peuples, comme les Italiens, qui

sont interdits de tout exercice des facultés intellectuelles et n'ont droit que de jouir d'une vie végétative, toujours partagée entre crainte et gêne, s'organisent en associations secrètes »⁵.

- 7 À cette période, la société secrète est donc la seule forme possible d'organisation politique et de résistance dans la péninsule. La vitalité des ramifications *carbonare*, la multiplication de ses groupuscules, dès 1806, s'opposant dans un premier temps à l'occupation napoléonienne puis aux pouvoirs restaurés par le Congrès de Vienne, disent assez la ténacité et la pugnacité du mouvement social et politique, malgré la pluralité des objectifs que se donne cette opposition. La *Carboneria* est à l'origine de trois révolutions dans la péninsule : dans le Royaume des deux Siciles en 1820-1821, dans le Royaume de Sardaigne en 1821 et dans les États pontificaux en 1831, autant dire dans les trois plus grands domaines italiens non directement administrés par l'Empire autrichien. Ce furent trois échecs et trois répressions qui alimentèrent l'émigration politique italienne. Ce qui fait la force de la *Carboneria* fait aussi sa faiblesse. Les petits groupes favorisent une grande diffusion de l'activisme politique et ont une capacité insurrectionnelle indiscutable, comme le montre l'exemple de 1831. Mais la *Carboneria* fédère des idées et des hommes qui n'ont pas grand-chose en commun quant à leur formation et à leurs attaches territoriales ; de ce fait elle se révèle impuissante à construire dans la durée un projet politique commun : « Constituée comme elle l'était de dix personnes, la *Carboneria* attirait tous ceux qui aspiraient à devenir des chefs [...] pour construire de nouvelles baraques »⁶. [...] Ainsi, au lieu d'une grande unité, nous avons vu naître, un essaim de noms à l'infini [...]. Dans les Romagnes et dans la région de Naples, chaque ville comptait au moins un groupe de carbonari qui était différent soit par la forme, soit par ses propres statuts »⁷.
- 8 Chaque groupe de conspirateurs a son propre projet politique concernant l'État où il se forme. C'est, pour les uns, la monarchie constitutionnelle sur le modèle de la constitution « octroyée » par Louis XVIII au début de la Restauration française, pouvant aller pour certains jusqu'au désir de l'unification italienne sous la tutelle d'une monarchie unique, dirigée par le roi de Naples, par exemple ; pour d'autres, c'est la constitution espagnole de 1812 comprenant le suffrage universel ; pour d'autres encore, c'est le projet républicain, souvent envisagé uniquement pour l'État concerné, certains allant jusqu'à envisager l'égalité sociale. À l'intérieur du mouvement agissent aussi des organisations pourvues d'une idéologie spécifique et définie, comme les *Sublimi Maestri Perfetti* de Filippo Buonarroti qui prônent la formation d'une dictature révolutionnaire susceptible de réaliser et d'imposer l'égalité des biens. Loin de se refermer sur lui-même, ce courant radical entre en dialogue avec les plus modérés, ce qui fait naître une sorte de débat démocratique à l'intérieur du mouvement.
- 9 Malgré sa disparité, la *Carboneria* reconnaît deux exigences qui ne font jamais défaut : l'obtention d'une constitution et le rejet de l'omnipotence autrichienne, autrement dit l'indépendance. La première est le signe que, comme partout en Europe, l'absolutisme a vécu ; l'autre prépare l'Europe des nations, tout en doublant, dans la péninsule italienne, le sentiment national d'un pragmatisme économique qui s'accommode mal de la multitude de frontières politiques et de barrières douanières. La *Carboneria*, reflet politique de l'Italie divisée, organise le mécontentement et l'opposition face aux légitimistes. La clarification de ses objectifs politiques naît grâce à ses débats internes mais surtout grâce à l'action : pendant les brèves périodes d'élaboration révolutionnaire, la rue et les assemblées publiques sont les lieux de formation politique. La confrontation entre les solutions proposées par chaque commune insurgée — car les insurrections restaient locales et urbaines — constituent même un véritable laboratoire. Ainsi, en 1820, les insurgés de Naples imposent au roi la constitution française de 1814, tandis qu'à Salerne on préfère la constitution espagnole de 1812 avec le suffrage universel. En 1821, pendant la révolution du Piémont, les révolutionnaires turinois sont disposés à placer à leur tête le dauphin Charles-Albert de Savoie, tandis que les insoumis de Novare aspirent à la république.
- 10 L'hétérogénéité des aspirations politiques des *carbonari* est-elle la cause de leurs échecs ? La diversité des objectifs trouve-t-elle sa source dans la composition même du mouvement, dans l'origine sociale de ses membres ? Des témoignages relatifs à la composition de certains groupes semblent indiquer que la hiérarchie propre aux sociétés secrètes, souvent présentée comme liée aux degrés d'initiation, reproduit de fait la hiérarchie sociale : « C'était l'année

1818, c'est-à-dire le temps où la *Carboneria* fleurissait partout. L'Italie était un vivier de sectes de différents noms, mais toutes ces sectes avaient le même but : l'abolition de la monarchie absolutiste. À Ravenne, la *Carboneria* se divisait en trois sections : la première se nommait Protectrice, car elle régissait les autres ; la seconde s'appelait Espérance, parce qu'elle était en grande partie composée de jeunes étudiants ; la troisième reçut le nom de Masse, parce qu'elle était un mélange de gens, presque tous des ouvriers, qui étaient certainement les plus prêts à l'action. Chaque section avait un représentant auprès de la Protectrice, qui devait rendre compte de tout mouvement des autres sections »⁸.

11 À cet égard, la liste de 1838, qui précise la profession de chaque émigré politique des États pontificaux, permet de tracer un tableau exhaustif de la composition sociale de l'émigration et par conséquent de la *Carboneria* des États de l'Église entre 1828 et 1838 (n'oublions pas que les condamnations à mort y étaient rarement suivies d'effet). Vingt personnes sur 490 appartiennent à la noblesse. Toutefois, il ne s'agit pas d'aristocrates liés à la Cour de Rome, comme les familles princières qu'on reconnaîtrait à leurs noms — Aldobrandini, Massimo, Odiscalchi, Orsini, Pallavicini, Borghese, Pignatelli, etc... Le seul aristocrate romain est Bertola dei Giorgi, comte Severino, dont la famille n'a pas de liens étroits avec les services du Saint-Siège et ne jouit pas des privilèges et faveurs attachés à ces charges. La noblesse engagée dans la conspiration est provinciale, éloignée de la capitale et du pouvoir. Une étude approfondie de cette vingtaine de noms révélerait peut-être, selon mon hypothèse, que ces exilés sont des cadets de famille, d'autant plus éloignés du pouvoir que le droit d'aînesse les prive de tout rôle social, présent ou à venir. En l'absence d'emplois civils, réservés au clergé, ou d'emplois militaires — puisque le pape n'a pas d'armée —, les cadets n'ont pas grand-chose à perdre en conspirant ; en revanche, ils ont tout à gagner d'un remaniement social.

12 Les 78 propriétaires (*possidenti*) vivant des revenus de leurs terres, et les 50 membres des professions libérales (19 avocats, 21 médecins, chirurgiens et pharmaciens et 10 professeurs et écrivains) représentent 30 % de cette émigration, dont ils constituent l'élite bourgeoise. Le nombre de militaires ou d'anciens militaires, 50 sur la liste, témoigne du grand succès de la *Carboneria* auprès des soldats ; leur âge semble indiquer leur ancienne appartenance à l'armée napoléonienne ou à l'armée du Royaume d'Italie (dont Napoléon était le roi et Eugène de Beauharnais était le vice-roi et gouverneur), les États pontificaux n'ayant pas d'armée.

13 Si la paysannerie est moins représentée (cinq personnes) que les étudiants (six) ou les prêtres (six), alors qu'elle forme une masse importante de la société, c'est que la *Carboneria* néglige la « plèbe », c'est-à-dire la population des campagnes, par opposition au « peuple » des villes, et ne sait pas ou ne veut pas l'intéresser à son activité. À l'époque, la question théorique d'un élargissement et d'une meilleure assise populaire du mouvement est pourtant posée par des *carbonari*, qui comprennent la nécessité de renforcer la résistance aux troupes étrangères et à leurs alliés nationaux en s'appuyant sur la participation des paysans : « La classe des cultivateurs, des bergers, des métayers, les habitants probes et frugaux des bourgs et des villages, en particulier des villages situés au pied ou sur les contreforts des montagnes, forment une masse considérable d'hommes, peut-être plus utiles dans cette guerre, car elle est la plus éloignée des besoins des habitants des villes »⁹.

14 Il faut attendre presque trente ans, à la veille de la réalisation de l'unité italienne, pour qu'Ippolito Nievo, dans sa *Rivoluzione politica e rivoluzione nazionale* (1859), ou Carlo Piscane, dans sa *Rivoluzione* (posthume, 1860), posent la question de l'intégration paysanne dans les projets nationaux.

15 En fait, si Louis Blanc peut dire assez justement qu'« en Italie, il n'existe pas à proprement parler de classes sociales » et que « la bourgeoisie italienne sentait, par conséquent, qu'elle entraînait sans peine à sa suite ce peuple dont rien ne la séparait et dont elle ne formait que l'élite »¹⁰, c'est que la « Masse » des *carbonari*, ce « mélange de gens » selon les termes d'Uccellini, est composée non d'« ouvriers » au sens de salariés comme nous l'entendons (ils ne sont que 19 employés sur notre liste¹¹), mais de tous les éléments disparates de la petite et de la très petite bourgeoisie, de commerce notamment. La liste des émigrés de 1838 comporte 206 personnes, soit 42 % des ressortissants des États pontificaux, qui relèvent de cette catégorie : quelques fonctionnaires sans emploi depuis les épurations de

la Restauration ; 32 commerçants — des « entrepreneurs » (2) ou « marchands » (13) allant jusqu'aux petits commerces de boucherie, poissonnerie, marchands de quatre saisons, épicerie — et 133 artisans. Nous regroupons dans cette dernière catégorie 32 cordonniers, 24 tailleurs, 12 menuisiers, 11 chanvriers, 9 maçons et autant de coiffeurs, 6 boulangers, 5 orfèvres, 2 chapeliers, 2 *fornaciari* (travailleurs dans un four), 2 *biglierdiere*, 2 *faccocchi* et 1 *pignattaro* (fabricants de billards, de carrosses et de marmites), 2 selliers, 1 cuisinier, 1 rémouleur, 1 forgeron, 1 horloger, 2 peintres en bâtiment, 1 fabricant de parapluies et 1 artisan en laiton (*ottonaro*) ; s'y ajoutent encore 7 cabaretiers, 4 imprimeurs, 10 représentants du monde des arts (joueurs de hautbois, sculpteurs, peintres, acteurs) et 6 *flebotomi* (praticiens de la phlébotomie).

- 16 Petite bourgeoisie et artisanat forment donc le gros de l'émigration *carbonara* durant cette période, mais ce n'est pas là une classe structurée. Dans les États pontificaux comme dans toute la péninsule, la bourgeoisie n'est qu'une nébuleuse indifférenciée qui cherche à s'imposer, entraînant dans son sillage les laissés-pour-compte, ceux qui ne profitent ni de près ni de loin des privilèges de la classe dirigeante qui comprenait l'aristocratie et le clergé.

La révolution de 1831

- 17 Le 3 février, Ciro Menotti, à la tête des conspirateurs de Modène, donne le signal de l'insurrection et envoie des émissaires à Bologne. Dans la nuit du 3 au 4 février, trois cents jeunes gens réunis sur la place principale contraignent le cardinal Benvenuti, représentant du pouvoir papal, à quitter la ville. Faute d'armée ou de police efficace, le cardinal décide de remettre la cité aux mains d'une commission de citoyens bien choisis, chargés de garantir l'ordre et la continuité du pouvoir. Mais la commission se proclame bientôt gouvernement provisoire de la ville.
- 18 De leur côté, le duc de Modène, puis la duchesse de Parme et Plaisance s'enfuient pour se placer sous la protection autrichienne (les 5 et 14 février), tandis que le 8 février les révolutionnaires des États de l'Église proclament la « fin du pouvoir temporel du pape ». L'embrasement est rapide, tant à cause de la volonté commune des révolutionnaires que de la faiblesse structurelle des pouvoirs légitimés par le Congrès de Vienne, qui sont dépourvus d'armées. Les provinces pontificales ayant rallié Bologne insurgée, la révolution gagne le Sud des États, menaçant Rome par l'envoi de 2 400 volontaires postés à quinze lieues, à Otricoli. Les gouvernements communaux organisent une forme de démocratie représentative en conviant la population aux assemblées devant légiférer. L'abolition des taxes les plus impopulaires, comme la gabelle, et la restitution des gages laissés au Mont-de-Piété (appartenant au Vatican, la Cour pontificale), sont décrétées. Dans l'ensemble, les décrets iniques (les *motu proprio* du pape) concernant la propriété privée, les droits d'héritage, l'inégalité devant les lois, qui favorisent les privilégiés sur lesquels s'appuie le pouvoir pontifical, sont remis en cause : « [...] restriction des droits des femmes et une incertitude quant aux héritages des ascendants de sexe masculin, grâce au rétablissement des règles barbares et cruelles des statuts anciens, provoqué par la haine contre le sexe féminin : l'institution du droit d'aînesse et l'extension la plus large de la faculté de créer des fidéicommiss »¹².
- 19 Plus qu'un dessein politique clair, c'est une volonté de justice sociale qui guide les insurgés : « Nous voulons des institutions sages : des lois libres. C'est la justice qu'on veut, et pour tous et sans partialité »¹³. Malgré la généralisation de l'insurrection dans les États pontificaux, aucun projet national n'émerge clairement, mais bien plutôt des sentiments régionaux face à l'autoritarisme romain : « Nous les Romagnols, nous avons rassasié votre faim de loup avec notre industrie et notre sueur, mais nous ne vous tolérons plus »¹⁴.
- 20 Pourtant la notion de patrie italienne se fait jour, si l'on en croit le prosélytisme didactique des anonymes *Istruzione pel Popolo italiano*, rédigées comme un catéchisme sur le modèle question/réponse :

- « - Quelle est notre patrie ?
- L'Italie des Alpes à la mer, avec ses îles.
- Les Italiens, donc, sont des frères ?

- Oui, mes enfants. Ils sont tous destinés par la providence à habiter cette partie du globe : tous sont reliés par un saint nœud, celui de la religion, des coutumes et de la langue.

- Mais moi, j'entends dire : le Piémontais, le Lombard, le Napolitain, le Romain : qu'est-ce que cela veut dire ?

- Ce ne sont que les dénominations de nos frères qui habitent des provinces différentes avec des noms différents ; il ne s'agit pas de divisions de peuple ! »¹⁵

21 Ces revendications sociales sont utiles à l'éveil de l'opinion publique et à la prise de conscience des droits de chacun : elles préparent, avant l'unité nationale, l'union des forces sociales les plus intéressées à s'engager dans la lutte.

22 Mais la répression est rapide. Un mois après le début de l'insurrection, le 3 mars, le pape signe avec l'Autriche un traité en vertu duquel un corps de 200 000 soldats autrichiens occupe toutes les provinces insurgées. De Ferrare à Modène, ils ne rencontrent aucun obstacle et les duchés de Modène et de Parme retrouvent leurs souverains respectifs, François IV le 9 mars et Marie-Louise le 13. Le 21 mars, Bologne est occupée ; le 26, les derniers insurgés et membres du gouvernement provisoire des Provinces-Unies, réfugiés à Ancône, remettent leur pouvoir entre les mains du cardinal Benvenuti et s'embarquent pour l'exil.

23 Dès le 18 mai, les troupes autrichiennes se retirent, par Ancône également. Grégoire XVI, rétabli dans ses pouvoirs temporels, engage ensuite une armée de mercenaires, de droits communs et de volontaires du Sud, dont la violence provoque le chaos dans les villes de Romagne, comme en témoignent des protestations et adresses présentées aux ambassadeurs et ministres des Cours européennes (France, Angleterre, Prusse, Sardaigne). Des manifestes placardés en cachette, faisant même appel à l'Empereur d'Autriche, montrent clairement que les États pontificaux ne sont pas pacifiés. Des appels à la désertion sont lancés aux mercenaires : « [...] refuser d'avancer d'un pas et montrer que vous êtes des Romagnols non dégénérés. La fuite est honorable dans ce seul cas, parce qu'il n'est pas lâche celui qui fuit non devant la guerre, mais devant les armes tenues par ses frères. Venez parmi nous. Habitué au maniement des armes, vous pourriez entraîner nos concitoyens »¹⁶.

24 À mesure de l'avancée vers le Nord des mercenaires pontificaux — avancée de plus en plus violente alors même qu'elle ne rencontre pas de résistance —, des Mémoires sont distribués. À Cesena, à Forlì, les 20 et 21 janvier 1832 : « les pontificaux, au nombre de 4 000 environ, attaquèrent avec huit ou dix pièces d'artillerie la ville ». Les combats font 21 morts, plus de cent blessés, et un nombre croissant d'exilés partent vers la France. Le résultat de cette répression mal maîtrisée, aux accents vengeurs, est qu'en janvier 1832 les troupes autrichiennes, cette fois mieux accueillies par la population, sont de retour pour rétablir l'ordre et limiter les risques d'une nouvelle insurrection. De son côté, la France, en désaccord avec l'intervention de Vienne, organise une expédition maritime de 1 500 hommes qui prend Ancône en désarmant la garde pontificale les 22 et 23 février 1832. Les deux occupations durent jusqu'en 1838.

Les enjeux européens

25 La stabilité légitimiste ou l'agitation révolutionnaire sont des enjeux européens depuis la Révolution française et les conquêtes napoléoniennes. La France, sous surveillance depuis l'exil de l'empereur français et le rétablissement concerté des royaumes — et papauté — européennes, n'en donne pas moins de grands espoirs aux libéraux, lors des Trois glorieuses de Juillet 1830. Un Orléans, et non plus un Bourbon dont la dynastie domine l'Europe, placé sur le trône par le mouvement populaire et reconnu comme « le meilleur des républicains » par l'accolade de Lafayette, semble être un protecteur pour tous les libéraux européens, et plus encore pour les exilés. Cet espoir d'une libéralisation possible des régimes, renforcés depuis quinze ans dans leur autoritarisme, par les restaurations sous surveillance militaire autrichienne — dont les États du pape font partie au premier chef puisque le retour à l'état ancien ainsi que la suppression de toute trace d'administration napoléonienne y ont été les plus radicaux —, s'accroît dès les premières déclarations de politique étrangère à la Chambre.

26 Devant les menaces d'une intervention armée contre la toute récente révolution belge, la France de Louis-Philippe, par la voix de son ministre le comte Molé, prétend garantir un

- principe nouveau de non ingérence par l'envoi de 5 000 hommes. C'est sans conteste cette position française qui donne le signal d'autres révolutions en Europe, en Pologne et en Italie.
- 27 Des relations se tissent entre des émissaires libéraux italiens et des réformistes français, comme les généraux Lafayette et Lamarque, pour obtenir du gouvernement Laffitte une promesse d'engagement dans la péninsule, en faveur des insurrections populaires. Les réponses évasives n'empêchent pas l'insurrection de se déclencher et d'être portée par l'espoir d'être épaulée militairement contre la menace certaine d'une intervention autrichienne : seule la France orléaniste permettrait l'abolition du pouvoir temporel du pape et l'éviction des princes régnants de Modène et de Parme, en s'opposant aux Habsbourg. Mais c'est compter sans la menace bonapartiste, à laquelle Louis-Philippe associe les *carbonari* : Louis Napoléon, ayant résidé plusieurs années à Rome, leur a promis de combattre à leur côté, comme Metternich en informe bénévolement l'ambassadeur français à Vienne.
- 28 Laffitte, favorable quant à lui à une large politique de soutien aux libéraux de toute l'Europe, est remplacé par Casimir Périer, dont le discours sans ambiguïté devant la Chambre sonne le glas de tout espoir d'internationalisation du mouvement révolutionnaire : « Quant à l'Italie, le Gouvernement ne mérite pas le reproche de l'avoir abandonnée, non plus que de l'avoir trompée. [...] Jamais personne n'a pu penser que la France voulût prodiguer son sang et ses trésors pour une cause qui ne serait pas la sienne, et au profit de toutes les insurrections. L'intérêt du pays, la dignité nationale, voilà l'unique règle de sa politique. L'honneur ne lui a jamais prescrit de déchirer tous les traités, et d'allumer une conflagration universelle. C'est la guerre qu'on appelle et c'est la guerre que le gouvernement refuse »¹⁷.
- 29 Dès le 26 février 1831, le gouvernement français et Vienne proposent donc un accord prévoyant un plan de réformes qui seraient imposées à l'État pontifical. Mais l'armée autrichienne est dès lors libre d'entrer quelques jours plus tard dans Modène. On comprend que les libéraux jugent tardive et déplacée la prise d'Ancône par un contingent français en 1832, la population préférant le retour, cette même année, des armées autrichiennes pour mettre fin aux exactions des troupes mercenaires du Souverain Pontife. L'occupation française d'Ancône ne suffit pas à rétablir le régime orléaniste dans son statut de champion du libéralisme européen.
- 30 La France néanmoins reste une terre d'accueil pour les libéraux contraints de fuir les répressions. Dans la liste d'émigrés de 1838, qui indique parfois le lieu présumé d'exil, elle est en bonne position à côté de Corfou, d'Alger, de l'Angleterre, de la Suisse, de Florence... En outre, la liste des indésirables ayant participé de près ou de loin aux révoltes anti-théocratiques, mentionne 112 personnes étrangères aux États du pape, parmi lesquelles les Français constituent le groupe le plus important avec 21 agitateurs, dont 10 Corses. Alexandre Dumas, mentionné à la page 18 comme « auteur romantique », est interdit d'entrée dans les États, de même que les dix Corses, étudiants en médecine, pharmacie et chirurgie. En toute logique, cinq Polonais figurent aussi sur cette liste, dont Dibanski (signalé comme « membre du Comité ») et Nowisileski (« membre de la Jeune Pologne », donc émule de Mazzini), de même que quatre Belges. Les libéraux espagnols, suisses, portugais comptent chacun trois membres. On dénombre encore un étameur (*stagnaro*) du Hollstein, un Russe de Saint-Pétersbourg, un ressortissant de Corfou, un Anglais et un ancien militaire italien résidant en Égypte.
- 31 Les étrangers cités proviennent aussi d'autres États de la péninsule : 19 Piémontais (9 Turinois ; 5 Génois, dont Mazzini ; 2 d'Alexandrie et deux de Savoie ; 1 copiste de San Remo), 7 Lombards — la Lombardie est directement sous gouvernement autrichien — (3 Milanais et pour chacune de ces villes un ressortissant : Côme, Trente, Cremona, Venise), 6 personnes du duché de Toscane, 5 du duchés de Lucques, 5 de celui de Modène, une seule pour le duché de Parme et Plaisance et une pour la République de San Marino. La mention de la condition sociale des étrangers, quoique incomplète, donne une image très diversifiée de ces libéraux solidaires, qui reflète la composition sociale de l'ensemble de la liste : du comte aux propriétaires et aux professions libérales, jusqu'au clochard de Florence, en passant par les militaires, prêtres, commerçants, imprimeurs, marins et autres domestiques et serveurs.
- 32 Les insurgés napolitains et piémontais des années vingt s'étaient réfugiés de préférence en Espagne, alors en pleine révolution, pour poursuivre la réalisation de leurs aspirations libérales.

Après la chute du gouvernement des Cortès, provoquée par l'intervention militaire française, menée sous le commandement du duc d'Angoulême, les libéraux italiens survivants avaient accepté le traité proposé par ce dernier, leur garantissant un refuge en France et des subsides, contre l'abandon de leur engagement politique. À ces exilés de 1823 et à ceux qui ont fui la péninsule à partir de premiers procès de 1825, s'ajoutent ceux de 1830-1831. En effet, malgré la déception de leurs espoirs dans la France orléaniste, celle-ci reste le seul pays européen qui ne menace pas la vie des émigrés politiques. Les procès-verbaux des séances parlementaires françaises indiquent qu'à la fin de l'année 1831, 1 224 Italiens bénéficient des aides de l'État, formant la deuxième communauté d'exilés, après les Espagnols et avant les Portugais (962)¹⁸, tandis qu'au printemps 1832, c'est l'écrasement de la révolution polonaise qui fournit au contingent d'émigrés 2 428 personnes (1 691 officiers et 737 soldats)¹⁹. La commission préparatoire au budget de 1833 du ministère de l'Intérieur fournit quant à elle les chiffres de « 2 805 Espagnols, 964 Italiens, 368 Portugais, 4 290 Polonais, 4 Neuchâtellois et 1 Grec », pour une prévision de dépenses affectées aux subsides de 3 641 317 francs²⁰.

33 Ces hommes, dont la seule raison de supporter l'exil et la pauvreté qui l'accompagne²¹ réside dans leurs convictions politiques, n'ont pas choisi la France pour renoncer à lutter. Leur présence massive pose donc des problèmes non seulement d'ordre intérieur, mais aussi de politique extérieure, comme Casimir-Périer le souligne à la Chambre, porte-parole du prudent Louis-Philippe : « Évitez que personne voit dans ces subsides aux étrangers la solde, en apparence régulière, d'une armée propagandiste, composée de soldats de toutes langues, répandue sur tous les territoires, et ralliée non pas à un drapeau national, toujours sacré pour le patriotisme, mais à la bannière cosmopolite des révolutions »²².

34 En effet, les organisations politiques françaises républicaines, mécontentes de la tiédeur gouvernementale, accueillent largement les activistes étrangers et particulièrement les Italiens, ce dont témoigne la surveillance autrichienne. Dans son *Journal*, l'ambassadeur Apponyi lui-même relate comment il s'est introduit dans la Société des Amis du peuple en juin 1831 : « Je suis parvenu à me faire introduire dans la société des Amis du peuple, qui maintenant n'est plus publique comme du temps où j'y allais avec Félix Schwarzenberg. Je me suis placé dans un groupe composé d'Italiens et d'Espagnols réfugiés. Ce local est celui de la redoute de la rue de Grenelle-Saint-Honoré ; il convient très bien à une société délibérante : bureau, tribune, tout s'y trouve. J'ai écouté avec attention d'excellents orateurs ; l'un surtout a parlé pendant deux heures sans discontinuer. Il est impossible de mieux dire. J'y ai vu Cavaignac ; c'est un bel homme, il est un des conseillers. Les orateurs prouvent jusqu'à l'évidence que le principe de la révolution de Juillet, s'il était reconnu par le peuple, devrait entraîner la chute de tous les rois, que ce mot, roi, est un anachronisme impie en France depuis les Glorieuses Journées de Juillet. De tels discours se gravent en feu dans la mémoire de tous ces jeunes gens qui sont là en foule. Les étudiants en droit et médecine retournent chez eux imbus de ces principes et y propagent ce poison. Les Espagnols et les Italiens présents étaient en proie à un enthousiasme difficile à dépeindre. C'étaient des bravos, ils trépignaient, ils s'embrassaient ; cela me fit frémir. [...] Ces gens-là espèrent toujours la guerre. Ils veulent rentrer dans leur pays avec l'armée française »²³.

35 Une double inquiétude, celle d'une opposition française grossie par des républicains étrangers et celle d'une menace autrichienne garante des royautés européennes, pousse donc le gouvernement à proposer, le 29 mars 1832, des mesures spéciales envers les émigrés : leur assignation à résidence loin de Paris et loin des frontières. Malgré l'opposition de députés qui s'expriment au cours de quelques séances parlementaires pendant presque trois semaines contre ce projet « anti-national, trop contraire à l'honneur même du pays », contre cette « insulte pour les hommes que les persécutions politiques ont obligés à venir chercher un asile en France », l'appel aux « principes de la révolution de Juillet » ou aux « devoirs » que la France a « à remplir envers la plupart des réfugiés qu'elle a recueillis », cette opposition donc, reste vaine face aux principes patriotiques brandis par Casimir-Périer. Contre ceux qui « s'afflige[nt] et s'effraie[nt] de voir l'arbitraire de la police devenir un moyen de gouvernement » ou qui évoquent une fraternité des convictions politiques (« la loi nouvelle

- est dirigée contre les hommes qui partagent nos croyances politiques. Les Polonais se sont insurgés pour nous défendre. [...] Ils sont nos compatriotes : l'avenir est encore incertain ; il importe de ne pas décourager les amis de la liberté en refusant notre appui à ceux qui souffrent pour elle », Périer l'emporte le 21 avril 1832 par 166 voix contre 99 grâce à des arguments nationalistes : « La France n'est la patrie que des Français ! La France n'est pas comme on dit, tour à tour, Belge, Italienne, Espagnole, elle est Française, et, comme telle, sans doute, elle est bienveillante et secourable ; mais de sa part, c'est un sentiment, ce n'est par un système »²⁴.
- 36 Les pétitions des réfugiés au Parlement sont inutiles et tous les exilés doivent prendre le chemin des résidences qui leur sont assignées (excepté 300 insoumis environ, selon les *Mémoires* du Préfet de Paris²⁵). Des pétitions, ainsi que des demandes individuelles de déplacements dans une autre ville pour raisons de santé, d'étude, de travail, témoignent de la dégradation des conditions de vie des émigrés. Uccellini, l'exilé de Ravenne, relégué à Moulins, témoigne dans ses mémoires : « La vie de l'émigré qui n'a pas d'autres ressources que les subsides du Gouvernement est triste : quand on a prélevé le loyer, le nettoyage des vêtements, le rapiéçage des chaussures et des habits, peu d'argent reste, à peine suffisant pour un repas par jour : pour éviter le petit-déjeuner, on restait au lit jusqu'à l'heure du repas de midi »²⁶.
- 37 Tout comme l'éloignement des lieux de réflexion politique, cette survie difficile démobilise peu à peu les exilés qui, privés de toute forme de solidarité, ont de moins en moins de raisons de rester en France ; les prévisions budgétaires françaises pour 1835 ne font plus état que de 955 Italiens : « [...] membres du gouvernement et ministres 7 ; députés 6 ; généraux 6 ; préfets 2 ; magistrats 2 ; employés supérieurs d'administration 6 ; officiers supérieurs 38 ; capitaines 62 ; lieutenants 46 ; sous-lieutenants 65 ; avocats, médecins, propriétaires, négociants 427 ; ecclésiastiques 8 ; sous-officiers, soldats, artisans 27 ; veuves 4 ; femmes et enfants 249 »²⁷. En 1836, les budgets prévisionnels ne répertorient plus que 626 Italiens sur les 5 955 émigrés subventionnés et, en 1837, 627.
- 38 Les gouvernements français successifs durcissent leur politique jusqu'à supprimer les subsides, ou à enrôler de manière plus ou moins volontaire les émigrés dans la Légion Étrangère destinée à la conquête de l'Algérie²⁸. Cette façon de se débarrasser d'hôtes encombrants est confirmée par des pétitions d'exilés polonais et apparaît également dans les souvenirs d'un conspirateur génois, ami de Mazzini. Des Français, le passeur et le douanier à la frontière de la Savoie piémontaise, commentent son entrée en France dans ces termes : « Première prise du matin ! encore un contrebandier bien sûr ! Il se donne pour un réfugié politique, répondit mon conducteur. Il en a tout l'air, en vérité, reprit le maréchal des logis en haussant les épaules. Je vois ce que c'est. Encore de la chair à canon pour Alger »²⁹.
- 39 Qui s'étonnerait donc que l'organisation des libéraux à l'étranger s'affaiblisse au fil des années, faute de soutien et de résultats ? Dispersés en France et bientôt en Europe où ils essaient de trouver de meilleures conditions de vie, abandonnés à leur sort si ce n'est expulsés vers d'autres lieux, en butte à l'échec non seulement des insurrections *carbonare* de 1820 et 1830, mais aussi de celles qu'avait fomentées la relève républicaine, *La Giovane Italia* de Mazzini, tout contribue au découragement des hommes et à la désorganisation des mouvements : « Le parti républicain n'existe plus comme parti. Je ne parle pas de la France, mais de nous autres, hommes de l'exil, auxquels Dieu lui-même a tracé la route de l'apostolat humanitaire, il y a désorganisation complète. Les uns s'en vont par faiblesse, les autres par réaction. Soit, disent-ils, nous avons voulu le bien ; nous avons souffert pour le bien ; notre génération n'en veut pas ; elle nous a flétris comme des perturbateurs ; tant pis pour elle ; nous avons fait notre devoir ! À présent songeons à nous, il nous faut vivre ; vivre le moins mal possible, jouir si cela se peut ; voilà tout ; pourquoi nous sacrifierions-nous sans cesse à des hommes qui rient de notre sacrifice ? Là-dessus, ou l'on s'occupe de se caser, de se préparer une existence que demain peut-être le choléra ou un souffle d'air brisera ; ou l'on se parque dans l'individualisme et l'on raille celui qui persiste. Ceci partout et pour tous »³⁰.
- 40 C'est cette situation qui détermine une volonté généralisée de retour et conduit le gouvernement pontifical à prendre les devants en établissant cet *Elenco generale degli esiliati, emigrati, et contumaci dallo Stato pontificio per Titolo politico* de 1838.

41 Disparition de la *Carboneria*, affaiblissement des mouvements républicains, solidarité de fait des gouvernements européens pour maintenir la paix sociale et décourager les trublions, retrait des troupes d'occupation : en cette année 1838, sept ans après la révolution *carbonara*, le gouvernement du pape Grégoire XVI (1831-1846), composé uniquement de cardinaux, peut considérer que l'État est sorti d'une période dangereuse pour entrer dans une période de stabilité politique, c'est-à-dire de domination durable. La liste des 490 émigrés politiques des États pontificaux sert cet objectif en inscrivant tous les renseignements utiles ainsi que les griefs et charges retenus contre ceux qui rentreraient ou demanderaient à rentrer.

42 Malgré son échec, la révolution *carbonara* de 1831 donne naissance à un personnel politique nouveau, en passe d'élaborer et d'imposer un nouveau mode de gouvernement et d'organisation sociale, grâce à la multiplicité de ses expériences. Le comparant rétroactivement aux mouvements suivants, notamment à *La Giovane Italia*, luttant pour l'idée fédératrice d'une république unitaire, les historiens italiens reprochent au mouvement *carbonaro* son étroitesse des vues et son absence d'objectifs politiques clairs. Pourtant il est la première expression politique autonome et indépendante d'une classe en voie de formation qui par manque de modèle organisationnel et par nécessité est poussée à pratiquer un mode de débat et de représentation démocratique inédits et qui forme une génération entière.

43 Un des intérêts de cette liste méthodique et détaillée d'exilés des États pontificaux est précisément de révéler, du moins en partie, la composition sociale de la *Carboneria* qui, loin d'être constituée essentiellement d'aristocrates et d'hommes de lettres, rassemble la bourgeoisie et la tout petite bourgeoisie. En ce sens cette liste vient étayer ce qui, jusqu'il n'y a pas longtemps encore, n'était qu'une hypothèse de quelques historiens.

Notes

1. Bibliothèque Caetani de Rome, *Elenco generale degli esiliati, emigrati, e contumaci dallo Stato pontificio per Titolo politico*, Roma, Dalla direzione generale di Polizia, 31 maggio 1838, pp. 18 et 24. (Toutes les citations de documents sont traduites par l'auteur de l'article).

2. Document cité par Cesare ALBICINI, *Carlo Pepoli*, Bologna, Zanichelli, 1888, pp. 119-120.

3 Pier Damiano ARMANDI, *Ma part aux événements de l'Italie centrale : 1831*, Delaunay, 1831 ; Giovanni ARRIVABENE, *Memorie della mia vita*, Firenze, Barbera, 1879 ; Carlo BEOLCHI, *Reminiscenze dell'esilio*, Torino, Biancardi, 1853 ; Carlo BINI, *Manoscritto di un prigioniero*, Palermo, Sellerio, 1994 ; Angelo BROFFERIO, *I miei tempi*, Torino, Botta, 1857 ; Jean-Timothée CALOSSO, *Mémoires d'un vieux soldat*, Turin, Nice, Giani e Fiore, 1857 ; Federico CONFALONIERI, *Memorie*, Milano, Hoepli, 1890 ; Francesco DE SANCTIS, *La giovinezza*, Roma, Guida, 1983 ; Angelo FRIGNANI, *La mia pazzia nelle carceri*, Bologna, Zanichelli, 1899 ; Antonio GALLOTTI, *Mémoires de A. Gallotti, officier napolitain condamné trois fois à mort*, Paris, Moutardier, 1831 ; Giovanni LA CECILIA, *Memorie storico-politiche dal 1820 al 1876*, Roma, Artero, 1876-1877 ; Pietro MARONCELLI, *Addizioni alle Mie prigioni di Silvio Pellico*, Paris, Librairie nouvelle, 1832 ; Giuseppe MAZZINI, *Note autobiografiche*, Milano, Rizzoli, 1986 ; Marco MINGHETTI, *Mio ricordi*, Roma, Roux, 1888 ; Enrico MISLEY, *Mémoire justificatif d'un proscrit*, Genève, Imprimerie allemande, 1853 ; Francesco ORIOLI, *La mia vita*, in Giacomo Lombroso, *Roma e lo Stato romano dopo il 1789*, Roma, Accademia dei Lincei, 1892 ; Silvio PELLICO, *Le mie prigioni*, Udine, Tonissi, 1887 ; Guglielmo PEPE, *Memorie*, Paris, Baudry, 1847 ; Giuseppe RICCIARDI, *Memorie autobiografiche di un ribelle ovvero prolegomeni del Fuoriuscito*, Milano, Battezzati, 1873 ; Giovanni RUFFINI, *Mémoires d'un conspirateur*, Paris, Imprimerie nouvelle, 1855 ; Luigi SETTEMBRINI, *Ricordanze*, Torino, Utet, 1970 ; Primo UCCELLINI, *Memorie di un vecchio carbonaro ravegnano*, Roma, Dante Alighieri, 1898 ; Antonio ZANOLINI, *La rivoluzione dell'anno 1831 in Bologna*, Bologna, Monti, 1878.

4. Giovanni RUFFINI, *Mémoires d'un conspirateur*, ouv. cité, p. 209.

5. Carlo BIANCO DI SAINT JORIOZ, *Della guerra d'insurrezione per bande, applicata all'Italia*, Italia, 1830, tome 1, p. 46.

6. Il s'agit d'un langage crypté : « baraque » désigne un groupe d'adeptes.
7. Cesare CANTÙ, *Della indipendenza italiana : cronistoria*, Torino, Unione tipografica, 1872, tome 2, pp. 124-125.
8. Primo UCCELLINI, *Memorie di un vecchio carbonaro ravegnano*, ouv. cité, pp. 6-7.
9. Carlo BIANCO DI SAINT-JORIOZ, *Della guerra d'insurrezione...*, ouv. cité, tome 1, pp. 214-215.
10. Louis BLANC, *Histoire de dix ans*, Paris, Pagnerre, 1842, tome 2, p. 22.
11. Ouvriers, cochers, domestiques, serveurs, écuyers, marins.
12. Bibliothèque Caetani de Rome, *Memoria sulla vera causa della rivoluzione negli Stati pontifici*, Italia, 1831, p. 9.
13. Bibliothèque Caetani de Rome, *Ai Romani, Appello dei Romagnoli di Macon*, Macon, 1831, p. 125.
14. *Idem*, p. 9.
15. Bibliothèque Caetani de Rome, *Istruzione pel Popolo italiano*, s.l., s.d., p. 4.
16. Bibliothèque Caetani de Rome, *Ai nostri fratelli Romagnoli che militano nelle file pontificie*, s.l., s.d., p. 11.
17. *Procès-verbaux*, Session 1830, mars-avril 1831, Paris, Imprimerie royale, 1831, tome 5, p. 909.
18. *Procès-verbaux*, Session 1831, décembre, tome 3, pp. 917-918.
19. *Procès-verbaux*, Session 1832, mars-avril, tome 1, pp. 695-696.
20. *Procès-verbaux*, Session 1832, mars 1833, tome 4, annexe 70, Chambre des députés, Session 1832, Rapport sur le budget du ministère de l'Intérieur au nom de la Commission chargée d'examiner la Loi de Finances 1833, p. 21.
21. Un procès-verbal de 1836 donne une idée des subsides versés aux exilés : 1,50 par jour ; 0,75 pour tous les enfants et 0,19 pour les bébés. Les aides les plus élevées, 250 francs par mois, sont attribuées aux anciens ministres et hauts fonctionnaires. Les subsides étaient indexés sur le niveau de vie dans le pays d'origine, respectant la hiérarchie sociale.
22. *Procès-verbaux*, Session 1831, juillet-septembre 1831, pp. 1041-1042.
23. Rodolphe APPONYI, *Journal (1826-1850)*, Paris, Plon Nourrit, 1913, tome 2, pp. 18-19.
24. *Procès-verbaux*, Session 1831, juillet-septembre 1831, pp. 1041-1042.
25. Henri GISQUET, *Mémoires de M. Gisquet, ancien préfet*, Paris, Marchant, 1840.
26. Primo UCCELLINI, ouv. cité, pp. 66-67.
27. *Procès-verbaux*, Session 1834, annexe 143, *Rapport fait au nom de la Commission des Finances* (Projet de budget du ministère de l'Intérieur), par M. Duvergier de Hauranne, député du Cher, p. 381.
28. Ersilio MICHEL, *Esuli italiani in Algeria*, Bologna, Capelli, 1935.
29. Giovanni RUFFINI, *Mémoires d'un conspirateur*, ouv. cité, p. 390.
30. Dora MELEGARI, *Lettres intimes de Joseph Mazzini*, publiées avec une introduction et des notes, Paris, Librairie académique Perrin, 1895, pp. 55-56.

Pour citer cet article

Référence électronique

Gianfrancesco BORIONI, « Le patriotisme nomade : les exilés des États pontificaux de 1820 à 1838 », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 28 | 2004, mis en ligne le 07 avril 2008, Consulté le 02 février 2012. URL : <http://rh19.revues.org/index613.html> ; DOI : 10.4000/rh19.613

Référence papier

Gianfrancesco BORIONI, « Le patriotisme nomade : les exilés des États pontificaux de 1820 à 1838 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 28 | 2004, 15-29.

À propos de l'auteur

Gianfrancesco BORIONI

maître de conférences, département d'italien, à l'Université Paris 8

Droits d'auteur

Tous droits réservés

Résumé / Abstract

Cet article présente un document édité à Rome le 31 mai 1838 par le gouverneur et directeur de la police Vannicelli-Casoni et intitulé *Elenco generale degli esiliati, emigrati, e contumaci dallo Stato pontificio per Titolo politico*. (Liste générale des exilés, émigrés, et condamnés par contumace par les États pontificaux par Titre politique). Il s'agit d'une liste de personnes indésirables — 602 noms avec indication pour chacun de l'âge, du lieu d'origine, de la condition sociale, de la cause de l'émigration et souvent d'autres renseignements sur la condamnation de l'individu cité — dressée par la police des États pontificaux et qui, pour la première fois, nous renseigne de façon détaillée, sur la composition sociale du mouvement *carbonaro* de l'État de l'Église entre 1820 et 1838. Cette liste est établie et éditée en 1838 parce que dans toute l'Europe et en particulier en France, terre d'exil pour beaucoup de réfugiés, il y a un reflux des organisations des proscrits. En outre, ceux qui avaient trouvé refuge en France, surtout après la révolution des États pontificaux de 1831, subissent les effets du durcissement de la politique des gouvernements de Louis-Philippe. Les autorités des États pontificaux, en perspective du retour des expatriés, veulent pouvoir faire le tri entre les ennemis éloignés à tout jamais et ceux qui peuvent réintégrer leur patrie. Cette liste est aussi l'occasion d'évoquer la situation des réfugiés italiens en France et leurs liens politiques avec les opposants à la Monarchie de Juillet.

Nomadic Patriotism. Exiles of the Papal States from 1820 to 1838. This article presents a document published in Rome on 31 May 1838 by the governor and chief of the police, Vannicelli-Casoni, and entitled « A general list of exiles, migrants and the convicted by default by the Pontifical State ». It is a list of 602 undesirable people — mentioning the ages, the places of origin, the social positions, the reasons for migrating and other information about the charges against the individuals — drawn up by the police of the Papal States. For the first time, it gives us a detailed account of the Carbonaro movement of the Church State between 1820 and 1838. This list was written and printed in 1838 because there was a revival of proscribed organizations all over Europe, especially in France, which had become the land of exile for many refugees. On top of that, those who had found a refuge in France, especially after the revolution of the Papal States in 1831, suffered from the hardening of politics under the reign of Louis-Philippe's governments. With the perspective of refugees returning home, the authorities of the Papal States wanted to be able to distinguish between the enemies definitely removed from those who could return to their homelands. This list also mentions the situation with Italian refugees in France and their political connections with the opposition to the July Monarchy.

Licence portant sur le document : Tous droits réservés